

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre, à 18 h 00

Nombre de conseillers : en exercice 14 – présents 12 – absents 02 – votants 12 – exprimés 12
– pour 12 – contre 00

Date de la convocation du conseil municipal : 12 décembre 2017

Présents : MM. MAROT Yann – MAYEUR Francis – de VAUCELLES Gabriel – Mme RODIER Martine – M GUIGNARD Philippe – Mme TRACOU Nathalie – M DELAS Alexandre – Mme GRANIE Alison – M SANCHEZ Henri – Mme LONGO Christine – M DESPUJOLS Guy

Absents : Mmes MARTINEZ Véronique – DUPRAT Sylvie

✚ Décision 31_201712 : Demande de subvention au titre de la Dotation des Territoires Ruraux – Création d'un city stade au sein du groupe scolaire

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR pour la création d'un city stade au sein du groupe scolaire de SAUTERNES.
Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 62 077.00 HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à solliciter cette aide qui serait de 35 % du montant HT des travaux
- Approuve le plan de financement proposé :
 - DETR 21 726.95 €
 - Financement communal 40 350.05 €
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour déposer auprès de la Sous Préfecture de Langon le dossier de demande de subvention nécessaire,
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2018.

✚ Décision 32_201712 : Demande de subvention auprès du Département de la Gironde– Création d'une aire d'EPS au sein du groupe scolaire

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du Département une subvention à la Direction du Sport et de la Vie Associative pour la création d'une aire d'Education Physique et Sportive au sein du groupe scolaire de SAUTERNES.
Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 62 077.00 HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à solliciter cette aide qui serait de 40 % du montant HT des travaux
- Approuve le plan de financement proposé :
 - Département 24 830.80 €
 - Financement communal 37 246.20 €
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour déposer auprès du Département Direction du Sport et de la Vie Associative le dossier de demande de subvention nécessaire,
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2018.

✚ **Décision 33_201712 : Demande de subvention auprès du CNDS- Création d'une aire d'EPS au sein du groupe scolaire**

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la création d'une aire d'Education Physique et Sportive au sein du groupe scolaire de SAUTERNES.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 62 077.00 HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à solliciter cette aide qui serait de 50 % du montant HT des travaux
- Approuve le plan de financement proposé :
 - CNDS 31 038.50 €
 - Financement communal 31 038.50 €
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour déposer auprès du CNDS le dossier de demande de subvention nécessaire,
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2018.

✚ **Décision 34_201712 : Demande de subvention au titre du FIPDR – Mise en place d'un système de vidéoprotection autour de la salle des fêtes**

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès de la Préfecture de la Gironde au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour la mise en place d'un système de vidéoprotection de la salle des fêtes de SAUTERNES.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 2 249.00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à solliciter cette aide qui serait de 80 % du montant HT des travaux
- Approuve le plan de financement proposé :
 - FIPDR 1 799.20 €
 - Financement communal 449.80 €
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour déposer auprès de la préfecture le dossier de demande de subvention nécessaire,
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2018.

✚ **Décision 35_201712 : Encaissement règlement suite à sinistre**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter la somme de 1 152.99 € correspondant aux dommages sur le portique de l'aire de la Magdeleine.

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant de remboursement du sinistre.

✚ **Décision 36_201712 : Approbation du rapport du 31 août 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges**

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CdC du Sud Gironde du 31 août 2017,

Vu le rapport du mois d'août 2017 de la CLETC en découlant,

Etant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport du 31 août 2017 de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction de l'estimation de transfert de charge suivante réalisée :

1. Montant des attributions de compensation des communes issues de la dissolution de la CdC des Coteaux Macariens à savoir : Le Pian sur Garonne, Semens, St André du Bois, St Germain de Grave, St Macaire, St Maixant, St Martial et Verdélais ;
2. Evaluation financière du transfert des zones d'activités communales devenues communautaires au 1er janvier 2017.

Le rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le rapport de la CLETC du 31 août 2017 et les montants d'attribution de compensation qui en découlent.

Décision 37_201712 : Recensement de la population 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit procéder en 2018 au recensement de la population (entre le 05 janvier date de la première session de formation et le 17 février) et pour cela, il y a lieu de nommer un coordinateur communal et 2 agents recenseurs.

Il propose de nommer :

- o Sandra TATARD au poste de coordinateur communal,
- o Céline NICOLAS domiciliée à SAUTERNES au poste d'agent recenseur,
- o Guillaume PAURON domicilié à SAUTERNES au poste d'agent recenseur.

Il propose que ces personnes pourraient être rémunérées sur la base des bulletins collectés à savoir :

- o 1.00 € par bulletin individuel
- o 0.50 € par logement visité
- o 30 € par session de formation réalisée
- o 20 € pour la tournée de reconnaissance
- o 200 € à répartir pour les opérations terminales et de bonne collecte
- o 100 € à répartir entre les deux agents recenseurs en fonction du nombre de kilomètres effectués.

Monsieur le Maire précise qu'une dotation sera versée en début d'année 2018 ; cependant, celle-ci ne remboursera pas la totalité de la rémunération des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de nommer

- o Sandra LEGLISE comme coordinateur INSEE
- o Céline NICOLAS et Guillaume PAURON comme agents recenseurs

ACCEPTTE la rémunération proposée à savoir

- 1.00 € par bulletin individuel
- 0.50 € par logement visité
- 30 € par session de formation réalisée
- 20 € pour la tournée de reconnaissance
- 200 € à répartir pour les opérations terminales et de bonne collecte
- 100 € à répartir entre les deux agents recenseurs en fonction du nombre de kilomètres effectués.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus que la Ludothèque itinérante souhaite venir à la salle des fêtes de Sauternes réaliser deux animations, la première le 31 janvier et la seconde le 19 septembre 2018.

Lecture faite et après approbation du présent compte-rendu, ont signé au registre les conseillers présents.